

 ACADÉMIE DE MONTPELLIER <i>Liberté Égalité Fraternité</i> Etablissements enseignement privés Bureau DEEP3	Circulaire Mouvement des personnels des établissements d'enseignement privés du 1^{er} degré	ANNEXE A
CALENDRIER DES OPERATIONS LIEES AU MOUVEMENT 2025		

ECHEANCES	ETAPES	PUBLIC CONCERNE
Dès la publication de la circulaire Mouvement 2025 (Semaine 51)	Ouverture des déclarations de candidature au mouvement	Contractuels définitifs ou provisoires de l'Académie de Montpellier ou souhaitant intégrer l'Académie de Montpellier
31/01/2025	Clôture des déclarations de candidature au mouvement des enseignants dont le poste sera déclaré comme étant susceptible d'être vacant.	Contractuels définitifs sur poste définitif en activité dans l'Académie de Montpellier
31/01/2025	Clôture des inscriptions pour participation au mouvement	Contractuels provisoires en stage dans l'académie de Montpellier en 2024-2025
		Contractuels définitifs de l'Académie de Montpellier, sans affectation durant l'année 2024-2025 et en demande de réintégration à compter du 01/09/2025.
		Contractuels définitifs de l'Académie de Montpellier, installés sur un poste provisoire en 2024-2025
07/02/2025	Déclaration des postes vacants et susceptibles d'être vacants	Chefs d'établissement
07/03/2025	Clôture des inscriptions au mouvement	Enseignants Contractuels définitifs hors académie
10/03/2025	Publication des postes vacants et susceptibles d'être vacants sur site web académique et ouverture de la campagne de vœux.	Bureau DEEP3
Du 10/03/2025 au 18/03/2025	Saisie des vœux sur postes publiés	Enseignants candidats au mouvement
18/03/2025	Clôture annulation de candidatures	Enseignants renonçant à leur participation au mouvement
Du 18/03/2025 au 28/03/2025	Envoi des CV et candidatures aux chefs des Etablissements	Enseignants candidats au mouvement
07/05/2025	Envoi des avis sur candidatures entrantes aux services académiques	Chefs d'établissement
05/06/2025	Commission Consultative Mixte Interdépartementale	Chefs Etablissements Représentants des élus du personnel
Du 05/06/2025 au 06/06/2025	Proposition de nomination des enseignants aux chefs d'établissements	Bureau DEEP3
Période de 15 jours après réception de la proposition nomination des enseignants	Accord ou refus du chef d'établissement	Chefs d'établissements
A réception Accord Chef Etablissement	Nomination de l'enseignant	Bureau DEEP3
48 heures après nomination enseignant	Accusé réception de l'avis de nomination	Enseignants
02/07/2025	Commission Consultative Mixte Interdépartementale relative à la fin du mouvement et à l'affectation des stagiaires 2024	Chefs Etablissements Représentants des élus du personnel